

Réponse de Carine FRAPPA-ROUSSE, assistante parlementaire du docteur Cyrille Isaac-Sibille député, ouest et sud de la Métropole de Lyon.

De : Carine Frappa-Rousse

Envoyé : lundi 9 octobre 2017 16:00

À : udcsf69@la-csf.fr

Monsieur,

Nous avons pris connaissance de votre courrier, sachez qu'en tant que membre de la commission des affaires sociales ce sujet intéresse particulièrement Cyrille Isaac-Sibille.

Jusqu'à présent, la politique du logement a consisté pour l'essentiel à subventionner la demande par des aides personnelles au logement qui ont nourri la hausse des loyers et ont été captées par les propriétaires.

Le Gouvernement entend donc changer de stratégie et axer la politique du logement vers le développement de l'offre, en mobilisant le foncier, en simplifiant les normes d'urbanisme et en réduisant les délais de recours.

Ce qui est certain : le Gouvernement procèdera à une baisse concomitante des loyers et des APL dans le parc social, sans aucun impact pour les locataires : « l'objectif que nous nous fixons, c'est de faire en sorte que pour ceux qui touchent des APL dans le logement social, il y ait une baisse de loyers exactement identique à la baisse des APL, autrement dit pour les bénéficiaires des APL dans le logement social, il n'y aura aucun effet, entendez-moi bien aucun impact » (PM, *ibid.*).

Il propose, en contrepartie, de garantir la stabilité du taux du livret A sur les deux prochaines années, à 0,75%. Les emprunts qui ont servi à la construction des logements sociaux et que remboursent les bailleurs étant indexés sur le livret A, cette garantie de stabilité du taux leur permettra de dégager des marges de manœuvre de plusieurs centaines de millions d'euros. Elles leur donneront la possibilité de financer des baisses de loyers.

Pour les épargnants, avec un taux de 0.75%, le livret A demeure un produit intéressant pour beaucoup de Français et sa collecte reste particulièrement dynamique avec + 15 milliards d'euros de collecte nette sur un an. Cette attractivité pourrait même se trouver renforcée par le fait que le livret A est l'un des rares produits d'épargne à rester totalement défiscalisé dans le contexte de la mise en place du Prélèvement forfaitaire unique (30%)

Présentation du Plan « Logement d'abord »

Le Président s'est rendu mercredi 13 septembre à Toulouse afin de présenter le plan « Logement d'abord », qui vise à transformer le dispositif d'hébergement d'urgence en orientant en priorité les ménages les plus précaires vers l'accès direct au logement. Cette présentation est le premier volet d'une réforme globale de la politique du logement qui fera l'objet d'une communication lors du prochain Conseil des ministres.

Le nombre de personnes sans domicile a augmenté de moitié depuis 2001. On dénombrait en 2016 82 000 personnes sans logement et 440 000 personnes privées de logement personnel. Si l'hébergement d'urgence est essentiel à la mise à l'abri des plus fragiles, il n'a pas vocation à

devenir une situation permanente. Il doit être au contraire une étape vers une solution de logement stable.

C'est pourquoi le plan « Logement d'abord » vise à favoriser la sortie des personnes des hébergements d'urgence et à les accompagner vers le logement de droit commun.

Le plan a deux objectifs :

- La production de 50 000 places de logement supplémentaires sur le quinquennat (10 000 en pension de famille et 40 000 en intermédiation locative) ;
- L'augmentation de la production de logements très sociaux (PLAI) avec une production de 40 000 logements PLAI par an dès 2018 et sur l'ensemble du quinquennat.

Afin de renforcer l'hébergement d'urgence le temps que le plan de mise à disposition de logements adaptés produise ses effets, les crédits dédiés seront augmentés de 10% entre 2017 et 2018.

Ce plan sera expérimenté dès le début de l'année dans 15 territoires volontaires dont Toulouse métropole avant d'être généralisé sur tout le territoire.

En espérant que ces réponses correspondent à vos attentes, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération.

Carine Frappa-Rousse

Assistante parlementaire du docteur Cyrille Isaac-sibille député, ouest et sud de la Métropole de Lyon.